

**2014/6316 - Complémentaire Santé et Prévoyance - avenant n° 1 à la convention de groupement mise en place entre la Ville de Lyon et le CCAS en vue de la passation et de l'exécution des conventions de participation pour les risques santé et prévoyance des agents de la Ville de Lyon et du CCAS. (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 20/01/2014, p. 253)**

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

(Adopté.)